

# ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-292

## PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER

## REHABILITATION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION 28 RUE DES CALQUIERES

## Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**CONSIDERANT** qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement;

#### ARRETE

#### Article 1:

La circulation sera interdite, ponctuellement, rue des Calquières pendant la présence du camion de chantier du vendredi 31 mai 2024 jusqu'au mardi 29 octobre 2024 et sera rétablie à chaque rotation de ce dernier.

## Article 2:

Le stationnement sera interdit sur 2 emplacements du vendredi 31 mai 2024 jusqu'au mardi 29 octobre 2024 devant la résidence « Le Siinos » sis place Saint Paul afin d'y installer une benne de chantier et une seconde benne sera installée dans le Rhônel au droit du N° 28 rue des Calquières du jeudi 30 mai 2024 jusqu'au mardi 29 octobre 2024.

#### Article 3:

Les jours de forts orages annoncés par Météo France ou par message de la Préfecture, la benne devra être retirée du lit du Rhônel afin d'éviter un embâcle.

## Article 4:

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par l'entreprise « SAS ADIC » effectuant les travaux et devra présenter cet arrêté à la demande des forces de l'ordre.

#### Article 5

Les travaux sont interdits le mercredi, jour de marché ainsi que les 29 et 30 mai 2024.

### Article 6:

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 28 mai 2024.

Par délégation du Maire Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.